

# CONVENTION D'OCCUPATION

Envoyé en préfecture le 25/10/2024

Reçu en préfecture le 25/10/2024

Publié le

Berger  
Levrault

ID : 031-213101181-20241007-DC202403-AR

Entre les soussignés :

LA COMMUNE DE CASTELNAU D'ESTRÉTEFONDS, demeurant Parvis des Citoyens 31620 Castelnau d'Estrétefonds

ci-après dénommé "LE PROPRIETAIRE"

Et

L'entreprise CAZAL SAS, dont le siège social est 8, ZA Cardona 11400 SALLE SUR L'HERS représentée par Monsieur Geraud GUILHEM, Directeur Général Adjoint, dûment habilité aux fins des présentes,

ci-après dénommée "CAZAL"

Et

L'entreprise GUINTOLI SAS, dont le siège social est Av. de Laurade, 13103 SAINT-ETIENNE-DU-GRÈS représentée par Monsieur Geraud GUILHEM, Directeur Opérationnel Occitanie, dûment habilité aux fins des présentes,

ci-après dénommée "GUINTOLI"

d'autre part,

## APRES AVOIR ETE RAPPELE :

Dans le cadre du chantier BP4 – AFNT de Confortement des berges du Canal latéral à la Garonne, les entreprises CAZAL, GUINTOLI et la représentante légale Mme Le Maire se sont mis d'accord pour une mise à disposition partielle de la parcelle B1421 sur la commune de Castelnau d'Estrétefonds ci-après évoquée.

Cette parcelle a pour usage d'installation d'une base vie secondaire provisoire, de mise en dépôt provisoire de matériaux et de fournitures en accord et à la demande des entreprises CAZAL et GUINTOLI.

# IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

Envoyé en préfecture le 25/10/2024

Reçu en préfecture le 25/10/2024

Publié le

Berger  
Levrault

ID : 031-213101181-20241007-DC202403-AR

## ARTICLE 1 :

Le PROPRIETAIRE donne expressément son accord aux entreprises CAZAL et GUINTOLI le droit de passage, l'installation provisoire d'une base vie et la mise en dépôt provisoire de matériaux et de fournitures qui serviront pour la réalisation du chantier pour le compte de SNCF Réseau sur les travaux BP4 – AFNT de Confortement des berges du Canal latéral à la Garonne sur la commune de Castelnau d'Estrétefonds, soit :

Commune : Castelnau d'Estrétefonds

Section : B

N° de parcelle : 1421

L'installation provisoire d'une base vie et la mise en dépôt provisoire de matériaux et des fournitures nécessaires aux travaux sur la parcelle B1421 pour une surface totale de 1500 m<sup>2</sup> (annexe 1), voir s'il est possible d'étendre à 2500m<sup>2</sup> ultérieurement.

## ARTICLE 2 :

L'installation provisoire d'une base vie alimentée en énergie par un groupe électrogène insonorisé et la mise en dépôt provisoire de matériaux ainsi que les fournitures nécessaires aux travaux de l'AFNT pour le compte de la SNCF Réseau sur la parcelle B1421 prendra effet à compter du 07/10/2024 après validation par les deux parties. Elle prendra fin à compter du 30/04/2025, sauf renouvellement. Le délai de prévenance du renouvellement de la présente convention est fixé à 1 mois avant la fin de la convention en cours.

## ARTICLE 3 :

La présente convention est consentie aux entreprises CAZAL et GUINTOLI à titre gratuit.

## ARTICLE 4 :

A la fin des travaux les entreprises CAZAL et GUINTOLI ainsi que le représentant de la commune de Castelnau d'Estrétefonds feront un état la parcelle.

## ARTICLE 5 :

Les parties requièrent l'enregistrement des présentes.

En cas de litige, les différents seront soumis au tribunal compétent de Toulouse (31).

Fait à Castelnau d'Estrétefonds, le 07/10/2024

En 2 exemplaires originaux

Le Représentant de la commune,  
Mme la Maire,  
Sandrine SIGAL

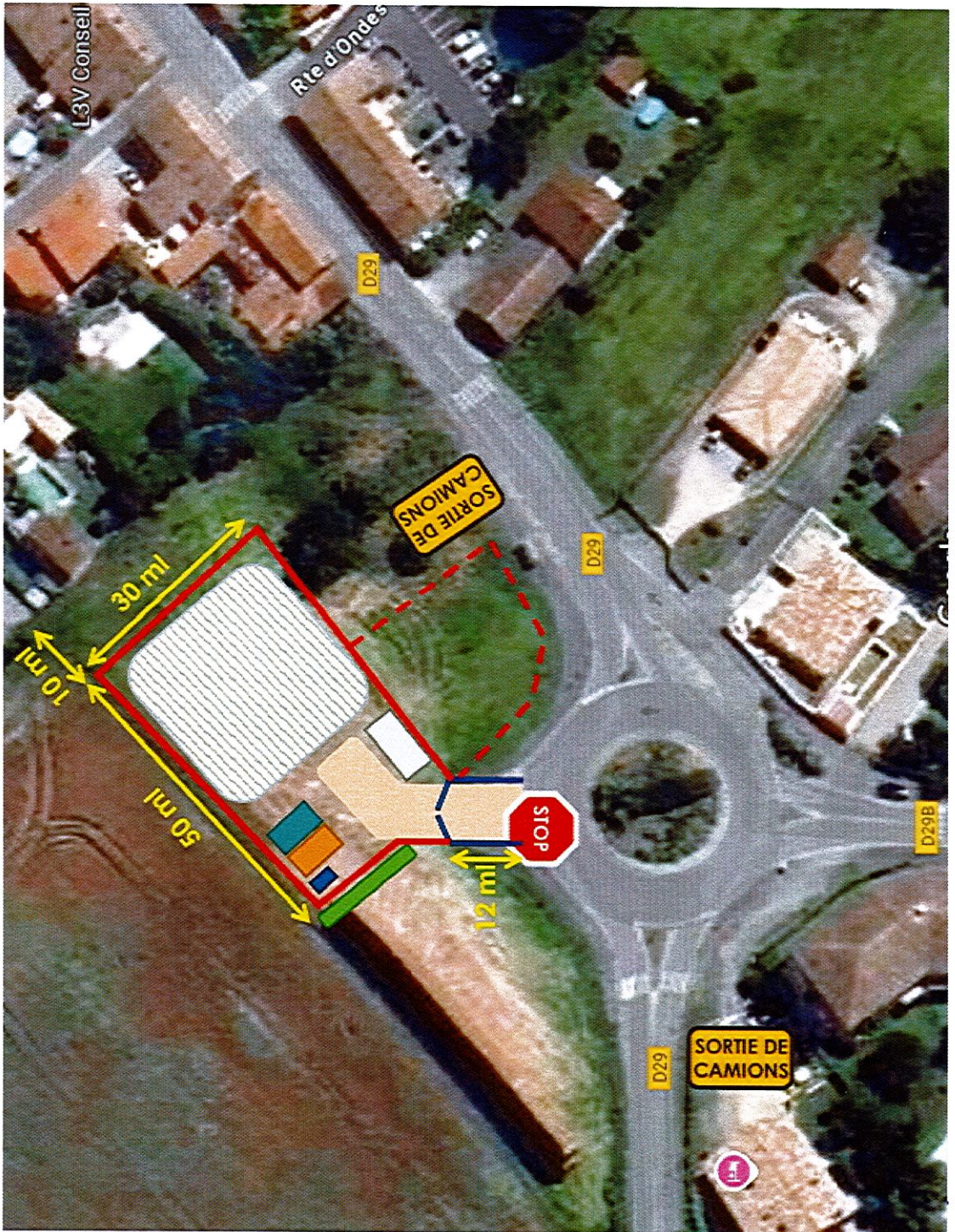
CAZAL SAS  
Mr DUBOIS Davy

GUINTOLI  
Mr DEGA Théo



# ANNEXE 1

Vue en Plan de la parcelle et Références cadastrales B1421



## Plan d'installation de chantier

### Base vie secondaire

#### Bordeneuve

#### Castelnaud d'Estrétefonds

Clôture HERAS

Sas d'entrée (HERAS)

Groupe électrogène  
(à 60 ml des habitations)

Container de stockage

VRS

Parking VL

Stockage

Aménagement de piste

Merlon de stockage du  
décapage

Extension envisageable selon  
les besoins

Envoyé en préfecture le 25/10/2024

Reçu en préfecture le 25/10/2024

Publié le

ID : 031-213101181-20241007-DC202403-AR

Bersier  
Levrault

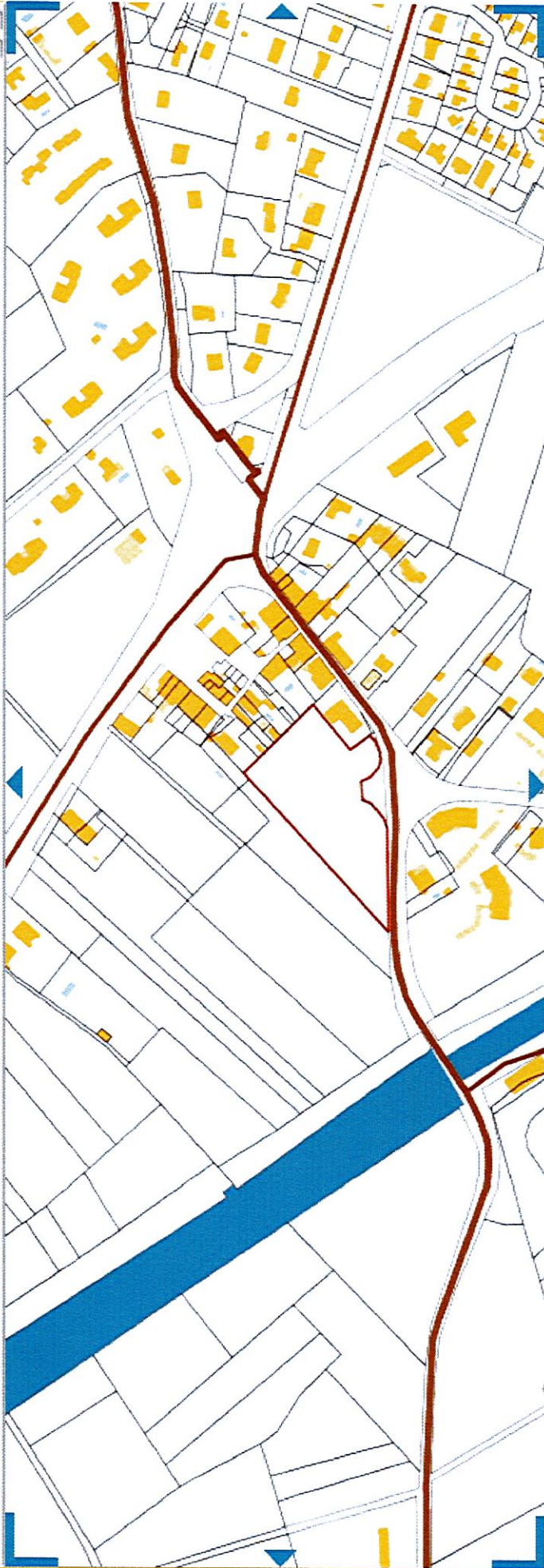
GUINTOLI

CAZAL

NGI



Feuille 000 A 03 - Commune : CASTELNAU D'ESTRETEFONDS (31)



> Coordonnées en projection : RGF93CC43 X=1566730.29 ; Y=2288748.24  
> Coordonnées géographiques : WGS84 (GPS) DMS (43° 47' 13" N - 1° 20' 39" E) - Latitude = 43.787032 N - Longitude = 1.344229 E

▶ Veuillez cliquer sur une parcelle pour démarrer une nouvelle sélection.

**Informations littérales relatives à une parcelle**

Références cadastrales de la parcelle  
Contenance cadastrale de la parcelle  
Adresse de la parcelle

000 B 1421  
7 870 mètre carré  
BORDIENIEUVIE  
31620 CASTELNAU D'ESTRETEFONDS

## ANNEXE 2

Photos prises de la parcelle B1421 au 02 Octobre 2024



# CONVENTION D'OCCUPATION

Envoyé en préfecture le 25/10/2024

Reçu en préfecture le 25/10/2024

Publié le

Berger  
Levrault

ID : 031-213101181-20241007-DC202403-AR

Entre les soussignés :

LA COMMUNE DE CASTELNAU D'ESTRÉTEFONDS, demeurant Parvis des Citoyens 31620 Castelnau d'Estrétefonds

ci-après dénommé "LE PROPRIETAIRE"

Et

L'entreprise CAZAL SAS, dont le siège social est 8, ZA Cardona 11400 SALLE SUR L'HERS représentée par Monsieur Geraud GUILHEM, Directeur Général Adjoint, dûment habilité aux fins des présentes,

ci-après dénommée "CAZAL"

Et

L'entreprise GUINTOLI SAS, dont le siège social est Av. de Laurade, 13103 SAINT-ETIENNE-DU-GRÈS représentée par Monsieur Geraud GUILHEM, Directeur Opérationnel Occitanie, dûment habilité aux fins des présentes,

ci-après dénommée "GUINTOLI"

d'autre part,

APRES AVOIR ETE RAPPELE :

Dans le cadre du chantier BP4 – AFNT de Confortement des berges du Canal latéral à la Garonne, les entreprises CAZAL, GUINTOLI et la représentante légale Mme Le Maire se sont mis d'accord pour une mise à disposition partielle de la parcelle B1421 sur la commune de Castelnau d'Estrétefonds ci-après évoquée.

Cette parcelle a pour usage d'installation d'une base vie secondaire provisoire, de mise en dépôt provisoire de matériaux et de fournitures en accord et à la demande des entreprises CAZAL et GUINTOLI.

# IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

Envoyé en préfecture le 25/10/2024

Reçu en préfecture le 25/10/2024

Publié le

Berger  
Levrault

ID : 031-213101181-20241007-DC202403-AR

## ARTICLE 1 :

Le PROPRIETAIRE donne expressément son accord aux entreprises CAZAL et GUINTOLI le droit de passage, l'installation provisoire d'une base vie et la mise en dépôt provisoire de matériaux et de fournitures qui serviront pour la réalisation du chantier pour le compte de SNCF Réseau sur les travaux BP4 – AFNT de Confortement des berges du Canal latéral à la Garonne sur la commune de Castelnau d'Estrétefonds, soit :

Commune : Castelnau d'Estrétefonds

Section : B

N° de parcelle : 1421

L'installation provisoire d'une base vie et la mise en dépôt provisoire de matériaux et des fournitures nécessaires aux travaux sur la parcelle B1421 pour une surface totale de 1500 m<sup>2</sup> (annexe 1), voir s'il est possible d'étendre à 2500m<sup>2</sup> ultérieurement.

## ARTICLE 2 :

L'installation provisoire d'une base vie alimentée en énergie par un groupe électrogène insonorisé et la mise en dépôt provisoire de matériaux ainsi que les fournitures nécessaires aux travaux de l'AFNT pour le compte de la SNCF Réseau sur la parcelle B1421 prendra effet à compter du 07/10/2024 après validation par les deux parties. Elle prendra fin à compter du 30/04/2025, sauf renouvellement. Le délai de prévenance du renouvellement de la présente convention est fixé à 1 mois avant la fin de la convention en cours.

## ARTICLE 3 :

La présente convention est consentie aux entreprises CAZAL et GUINTOLI à titre gratuit.

## ARTICLE 4 :

A la fin des travaux les entreprises CAZAL et GUINTOLI ainsi que le représentant de la commune de Castelnau d'Estrétefonds feront un état la parcelle.

## ARTICLE 5 :

Les parties requièrent l'enregistrement des présentes.

En cas de litige, les différents seront soumis au tribunal compétent de Toulouse (31).

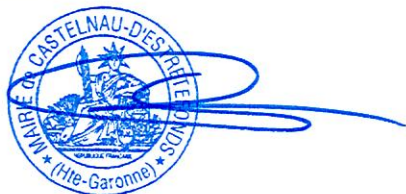
Fait à Castelnau d'Estrétefonds, le 07/10/2024

En 2 exemplaires originaux

Le Représentant de la commune,  
Mme la Maire,  
Sandrine SIGAL

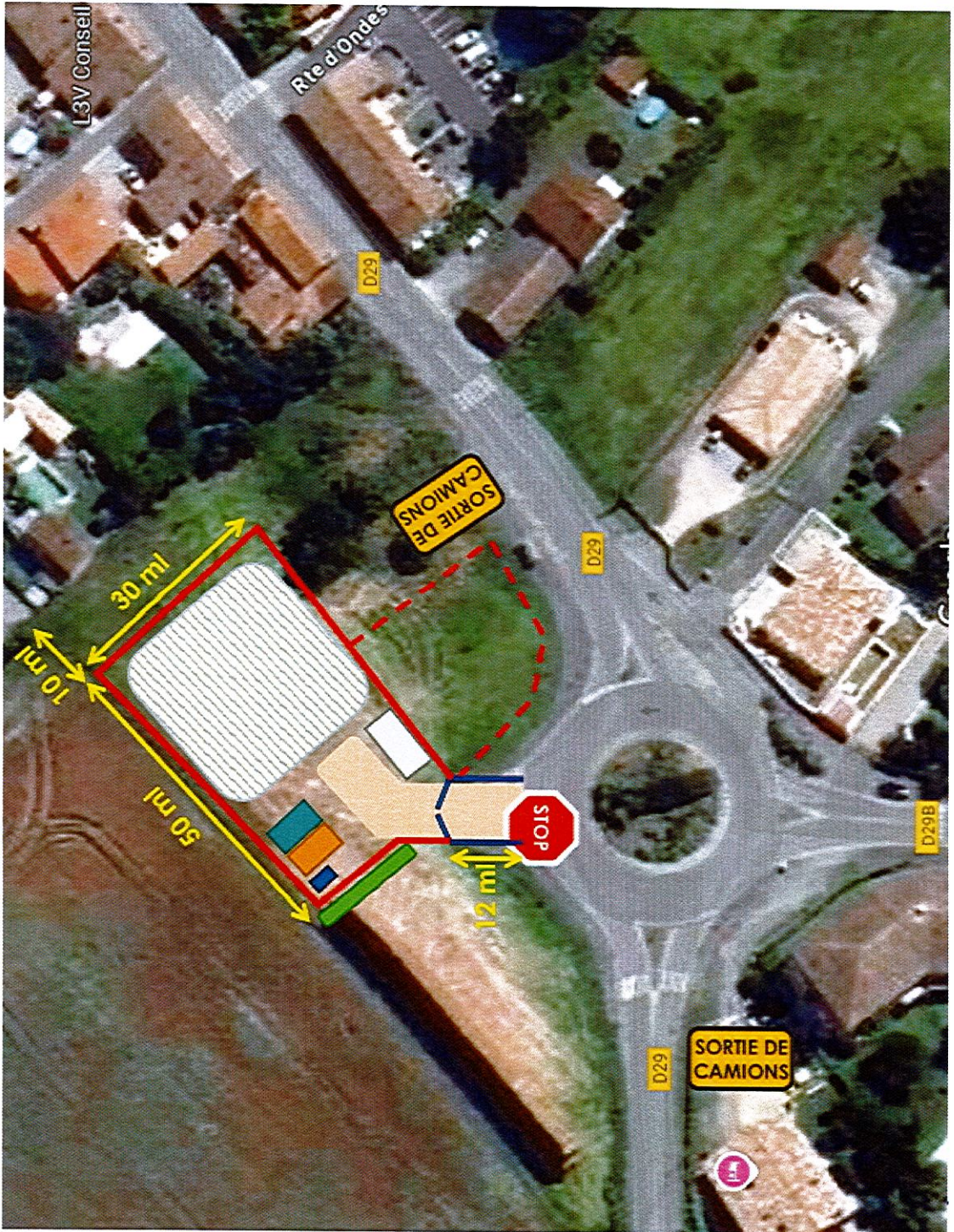
CAZAL SAS  
Mr DUBOIS Davy

GUINTOLI  
Mr DEGA Théo



# ANNEXE 1

Vue en Plan de la parcelle et Références cadastrales BI421



## Plan d'installation de chantier

### Base vie secondaire

### Bordeneuve

### Castelnau d'Estrétefonds

Clôture HERAS

Sas d'entrée (HERAS)

Groupe électrogène  
(à 60 ml des habitations)

Container de stockage

VRS

Parking VL

Stockage

Aménagement de piste

Merlon de stockage du  
décapage

Extension envisageable selon  
les besoins

Envoyé en préfecture le 25/10/2024

Reçu en préfecture le 25/10/2024

Publié le

ID : 031-213101181-20241007-DC202403-AR

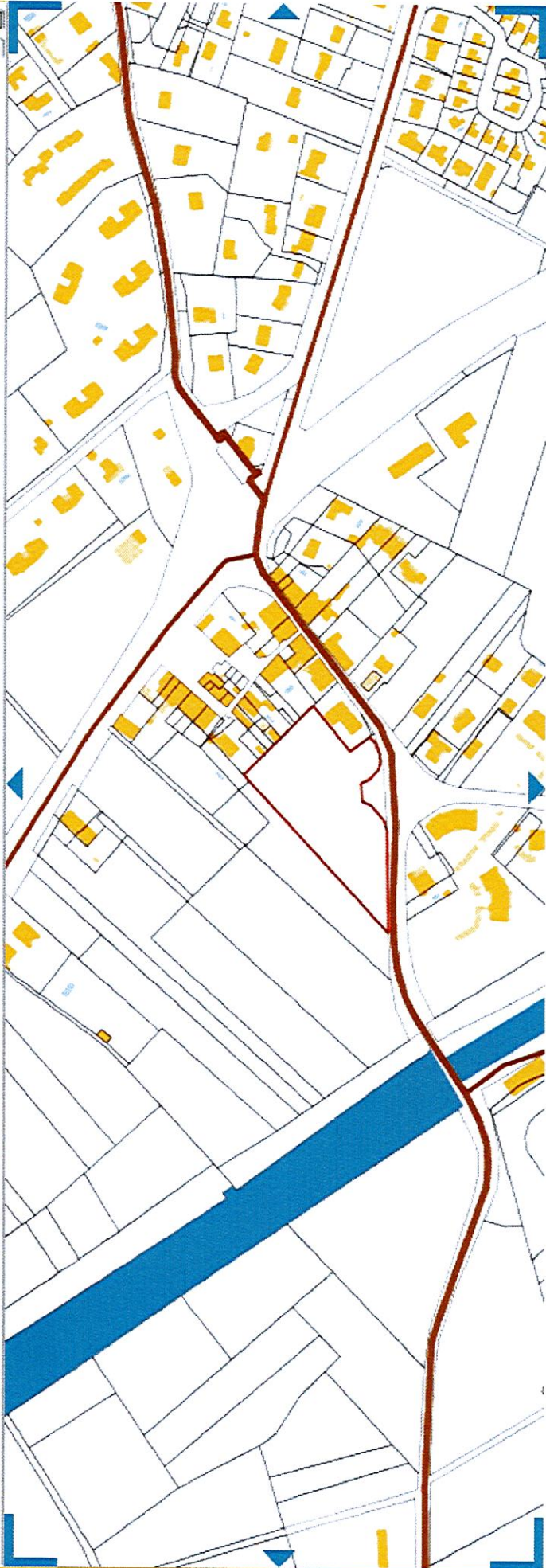
Berger  
Levrault

CAZAL

GUINTOLI

NGI

Feuille 000.A.03 - Commune : CASTELNAU D'ESTRETEFONDS (31)



> Coordonnées en projection : RGF93CC43 X=1566730.29 ; Y=2288748.24

> Coordonnées géographiques : WGS84 (GPS) DMS (43° 47' 13" N - 1° 20' 39" E) - Latitude = 43.787032 N - Longitude = 1.344228 E

▶ Veuillez cliquer sur une parcelle pour démarrer une nouvelle sélection.

**Informations littérales relatives à une parcelle**

Références cadastrales de la parcelle

Contenance cadastrale de la parcelle

Adresse de la parcelle

000 B 1421

7 870 mètre carré

BORDIENIEUVIE  
31620 CASTELNAU D'ESTRETEFONDS



## ANNEXE 2

Photos prises de la parcelle B1421 au 02 Octobre 2024

